

Envoyé en préfecture le 15/03/2017

Reçu en préfecture le 15/03/2017

Affiché le 15/03/2017

ID : 034-253400659-20170227-DEL17022703-DE

SIAE des communes du BAS-LANQUEDOCC

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Service de l'Adduction d'eau potable



***Exercice
2017***

**SIAE des communes
du Bas Languedoc**
2, Chemin de l'Infirmierie – BP15
34 340 MARSEILLAN

1. CONTEXTE

1.1. Juridique

Conformément aux articles L. 2312-1, 3312-1 et 5211-36 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 107 de la loi NOTRe, le Débat d'Orientation Budgétaire doit être précédé de l'envoi aux élus d'un rapport d'orientation budgétaire ayant pour but de

- Présenter la collectivité
- Débattre sur les grandes orientations du budget primitif,
- Informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- Présenter les actions mises en œuvre sur l'année et la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le DOB est obligatoire et doit se tenir au maximum 2 mois avant le vote effectif du budget. Il n'a pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération. Le budget primitif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC sera soumis au vote du Comité, lors de sa prochaine séance.

1.2. Le Syndicat

1.2.1. Description du Service

Le service de l'eau du Syndicat est géré en délégation de service public par un contrat d'affermage qui arrive à terme le 31/12/2021. La Société SUEZ assure la gestion du service de l'eau.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC est un Syndicat mixte à la carte avec :

- 2 compétences obligatoires, la production, et l'adduction
- 1 compétence facultative la distribution

Le Syndicat regroupe, donc, deux catégories de collectivités.

La première catégorie, dénommée les **RURAUX**, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

- BOUZIGUES
- GIGEAN
- LOUPIAN
- MARSEILLAN
- MIREVAL
- MONTBAZIN
- POUSSAN
- VIC-LA-GARDIOLE
- VILLEVEYRAC
- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour les communes
 - MONTAGNAC
 - PINET
 - VIAS

● La Communauté d'Agglomération de Montpellier pour les communes

- COURNONSEC
- CURNONTERRAL
- FABREGUES
- LAVERUNE
- MURVIEL-LES-MONTPPELLIER
- PIGNAN
- SAINT-GEORGES-D'ORQUES
- SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- SAUSSAN

La deuxième catégorie, dénommée les URBAINS, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :

- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour AGDE
- SETE
- MEZE
- Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX

1.2.2. Composition du Comité Syndical

Le Comité syndicat est constitués de 50 délégués titulaires et 50 délégués suppléants

Le Bureau comprend 1 Président, 9 Vice-Présidents et 1 délégué titulaire

2. CHIFFRES CLES

2.1. Production, Distribution

Volumes [m ³]	2014	2015
Volume produit	20 621 784	17 998 310
Volume importé	-	-
Volume Fabregues	1 624 951	1 827 157
Volume mis en distribution	22 246 735	19 825 467
Vente en gros (urbains)	11 776 152	10 632 371
Volume vendu aux abonnés (ruraux)	5 246 998	5 234 650
Volume total vendu	17 023 150	15 867 021
Volumes non facturés	5 223 585	3 958 446
<i>La consommation moyenne en m3 par abonnement et par an est de :</i>		123

2.2. Abonnés

Abonnements	2014	2015
Nombre d'abonnements domestiques	40 572	41 928
Nombre d'abonnements non domestiques	682	686
Nombre total d'abonnements	41 254	42 614

2.3. Longueur du réseau

	2014	2015
Linéaire du réseau hors branchements en km	772	775

2.4. Performance du réseau

	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	80,46%	84,81%
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	18,18	12,79
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	15,42	10,36

2.5. Indicateurs financiers

2.5.1. Recettes d'exploitation 2015

En 2015, la recette d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable est de **3 792 597,86 €**.

Pour la partie exploitante, cette recette s'élève à **8 489 926 €**.

2.5.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

- Encours **33 328 971,43 €**
- Annuité **3 099 781,41 €**

Poids de la dette

La dette du Syndicat est de 33,33 M€ au 1er Janvier 2017 soit 166,64 € par habitant (calcul pour 200 000habitants). Il nous faut 7,08 ans en 2017 pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

Des emprunts nouveaux emprunt seront nécessaires dans cette mandature. Les investissements seront financés par l'autofinancement, les subventions et les emprunts.

2.6. Prix de l'eau

2.6.1. Le prix de l'eau Ruraux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2014	2015
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	37,5800	37,8800
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,6369	0,6420
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,8393	0,8460
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	27,3000	31,3950
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,2293	0,2568
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,5678	0,6359
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,04	0,04
	Contre Valeur pollution	0,28	0,29
TVA [%]		5,5	5,5

Envoyé en préfecture le 15/03/2017

Reçu en préfecture le 15/03/2017

Affiché le 15/03/2017

ID : 034-253400659-20170227-DEL17022703-DE

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	2014	2015
Exploitant	114,01	114,92
Collectivité	54,81	62,21
Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP	168,82	177,13
Agence de l'eau prélèvement	4,80	4,80
Redevance pollution	33,60	34,80
Sous Total HT	207,22	216,73
TVA	11,40	11,92
Total [€ TTC]	218,62	228,65
<i>Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an</i>		
en TTC :		1,91 €
en HT (collectivité+ fermier) :		1,48 €

2.6.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS

Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture

Désignation	Unité	2014	2015
Exploitant	m3	0,2820	0,2843
Collectivité	m3	0,0586	0,0586
Agence de l'eau	m3	0,0400	0,0400
Total HT m3	m3	0,3806	0,3829
TVA	m3	0,0209	0,0211
Prix de l'eau TTC	m3	0,4015	0,4040

3. EVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

La loi de décentralisation dite loi NOTRe impacte le périmètre ou simplement la liste de ses membres. En effet, les 4 communes membres de la Collectivité sont rattachées à l'Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI), la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. La loi NOTRe confie à ces EPCI à fiscalité propre la compétence Eau de façon obligatoire à horizon 2020. La communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de prendre en charge l'eau potable : en leur sein propre ou bien en adhérant au Syndicat.

En matière de gestion des ressources humaines, les décrets d'application de la loi de décembre 2015 sur les Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) parus ou à venir imposent en 2017 à la Collectivité une refonte des grilles indiciaires, une cadence unique d'avancement d'échelon. Par ailleurs, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) impose de remplacer le régime indemnitaire existant (il devra notamment prendre en compte la nature du poste occupé).

La Mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau du syndicat est en cours de réalisation. Il ne sera pas sans conséquence dans les années à venir sur l'organisation et le fonctionnement des ressources et usines, ainsi que sur les travaux à mettre en œuvre par la Collectivité.

De plus des schémas directeurs de distributions d'eau potable en sont en cours d'élaboration afin d'anticiper le développement urbain des communes et l'impact sur la gestion des réseaux de distribution d'eau potable.

L'année 2016 est marquée par l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la commune de Vias pour les 3 compétences et la prise de la compétence Eau par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRE

4.1. Analyse du compte administratif 2016

En Section d'Exploitation

Recettes de fonctionnement	6 504 546,33
Excédent reporté	0,00
Dépenses de fonctionnement	-5 332 682,29
Résultat section de fonctionnement	1 171 864,04

En Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	7 715 894,35
Déficit reporté	-2 223 369,49
Dépenses réelles d'Investissement	-5 719 022,05
Résultat section d'Investissement	- 226 497,19
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	+ 945 366,85

La vue d'ensemble du compte administratif en tenant compte des reports de de l'année 2016, fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 945 366,85 €.

4.2. Orientations Budgétaires de l'année 2017

Le montant des projets à engager sur l'année 2017 représente un montant d'investissement 11,1 M€ TTC

LES PROJETS	COUTS K€	SUBV. K€
Forage du Boulidou	800	200
Débitmètres	1 000	400
Travaux de DUP Montagnac	400	100
Forage des Pesquiers	100	
Réhabilitation réservoirs	1 000	
Siphons de Sète	1 000	
Participation travaux BRL	500	
Marché à Bons de commandes - Travaux de Vias	5 100	370
Schémas directeurs - SIG - PIV	350	110
Travaux Conventions groupement commande	400	280
Etudes travaux à venir - Vias Fabrègues	450	
TOTAL DES PROJETS	11 100	1 460

Envoyé en préfecture le 15/03/2017

Reçu en préfecture le 15/03/2017

Affiché le 15/03/2017

pour une enveloppe

4.3. Aménagement du réseau à moyen terme prévisionnelle de 56 M€.

LES PROJETS (2018 à 2022)	COUTS K€
Usine 2 BRL	10 000
Cournonsec Surpresseur	1 000
Sécurisation de Montagnac	5 000
Réhabilitation réservoirs	3 000
Vias sécurisation	5 000
Ø800 Issanka-Fabrègues réservoir	15 000
Ø1000 Issanka Balaruc	5 000
Marché à Bons de commandes	12 000
TOTAL DES PROJETS	56 000

4.4. Orientation pour le Budget de 2017

Section Exploitation

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	270	Excédent reporté	950
Personnel	280	Excédent Vias	1 500
Gestion courante	70	Ventes	4 200
Intérêts	1 400	Participations	2 000
Amortissements	3 100	Fonds de soutien	470
Charges exceptionnelles BRL	500	Quote-part de Subvention	50
Virement investissement	3 500		
Total	9 120	Total	9 120

Section Investissement

Dépenses		Recettes	
Déficit à combler n-1	230	Excédents reportés ou réserves	230
Quote-part de Subventions	50	Amortissements	3 100
Remboursement capital emprunts	1 760	Autofinancement (vir. expl.)	3 500
Terrains agencement	640	TVA	1 957
Investissements	11 100	Subventions	1 460
		Emprunts, avances	3 533
Total	13 780	Total	13 780

4.5. Flux de Trésorerie pour l'année 2017

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie « Appelée aussi "autofinancement brut". L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute est impactée, en 2017, par

- En dépense, la participation du Syndicat au projet de BRL – AQUA DOMITIA (500 000 €)
- En recettes, le transfert de l'excédent de Vias. L'excédent transféré vient compenser les travaux engagés par la commune (1 500 000 €).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après financement des remboursements de dette. Elle traduit l'équilibre : RRF-DRF > Capital dette à rembourser

L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (1 760 000 € au minimum soit RRF - DRF).

Cet objectif est atteint, mais il faut être vigilant pour les années à venir.

De plus, il existe d'autres recettes pour rembourser les emprunts et investir (le remboursement de TVA, les subventions).

Recettes réelles de fonctionnement	+	8 170
Dépenses réelles de fonctionnement	-	2 520
Flux de trésorerie		5 650
Flux de trésorerie	+	5 650
Capital de la dette à rembourser	-	1 760
Autofinancement Net		3 890

Si on tient compte de la participation de BRL et du transfert de l'excédent de la Commune de VIAS, l'autofinancement net est de 2 890 000 €

Pour les années à venir le Syndicat a pour objectif d'investir 3 000 000 € par an dans son marché à bons de commande travaux, et ce, afin de viser un rendement de réseaux dans les communes de 75% minimum.

Le Prix de l'eau sera nécessairement ajusté pour le financement des travaux de renouvellement mais aussi pour les travaux préconisés par son schéma directeur afin de répondre aux besoins futurs.